

## **Pour une nouvelle étape dans le partenariat Etat-collectivités territoriales en faveur des bibliothèques et de la lecture publique**

Le rapport rendu par Erik Orsenna rend hommage à l'intense maillage des 17 000 bibliothèques et « points lecture » du territoire, à l'engagement des personnes qui y travaillent (38 000 bibliothécaires et 82 000 bénévoles), et à des évolutions réussies de bibliothèques devenues de véritables lieux d'échange, d'accès aux savoirs et de référence.

Ces expériences montrent le chemin. Il s'agit désormais d'accompagner les collectivités territoriales volontaires dans une transformation des bibliothèques en maisons de service public culturel de proximité, cœur des politiques publiques d'émancipation sur l'ensemble du territoire. C'est la raison pour laquelle l'Etat engage le mouvement général en accompagnant les collectivités territoriales dans leur souhait de transformation.

La première étape est d'aider les collectivités à offrir un meilleur accès au plus grand nombre en faisant évoluer significativement les horaires d'ouverture des bibliothèques et l'accessibilité universelle à tous. Pour cette première vague de transformation, un objectif de 10 millions de personnes pouvant bénéficier de cette meilleure accessibilité et répartis de façon homogène sur l'ensemble du territoire est envisagé.

Pour atteindre cette ambition, les DRAC travailleront avec l'ensemble des acteurs associatifs et coordonneront, sous la responsabilité des Préfets, les services concernés de l'Etat pour accompagner des collectivités territoriales. De nouvelles relations doivent ainsi être suscitées entre l'Etat et les collectivités territoriales.

Des schémas territoriaux, respectueux des équilibres, seront élaborés avec les collectivités territoriales<sup>1</sup>, notamment en termes de Contrats territoire lecture, handicap, ressources numériques, éducation à l'information et apprentissage du français. Ces schémas territoriaux relatifs aux bibliothèques et à la lecture publique s'intégreront dans les diverses démarches contractuelles et partenariales existant sur les territoires, notamment les contrats de ville réalisés à l'échelle intercommunale pour les territoires concernés par les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les contrats de ruralité. Sur certains territoires plus ruraux, ces schémas peuvent utilement s'intégrer dans le cadre des pôles d'équilibre territoriaux et ruraux.

### **1. Renforcer l'accès**

Les bibliothèques, lieux de vie, d'accompagnement social, de travail notamment pour les jeunes et les étudiants, de développement de la lecture pour tous, et d'accès au(x) savoir(s) ne sont, actuellement, pas assez accessibles aux horaires où les scolaires, étudiants et actifs pourraient s'y rendre.

---

<sup>1</sup>Cf *infra*

### 1.1. Adapter les horaires aux temps de vie

- *L'ambition est d'accroître de manière significative l'amplitude d'ouverture des bibliothèques, quelle que soit la taille de leur commune ou groupement de communes de rattachement. Pour les villes de plus de 20 000 habitants par exemple, est visée une augmentation des horaires de 20% par semaine minimum, avec un objectif de 35h en moyenne pour les villes comprises entre 20 000 et 100 000 habitants et de 50h pour les villes de plus de 100 000 habitants, soit une augmentation de 10h répartie en fonction des spécificités et besoins locaux, notamment en soirée ou le dimanche.*

Pour mener à bien cette ambition, l'évolution des tâches de bibliothécaires, l'adaptation aux contingences locales et une vision territoriale large sont un enjeu :

#### 1.1.a. Moderniser l'accès aux prêts et revaloriser les tâches des bibliothécaires

- *Accompagner les collectivités territoriales dans leur projet de meilleure ouverture le soir ou le dimanche : soutien de l'Etat de 8M€ au titre de la DGD en faveur des bibliothèques pour favoriser la mise en œuvre des projets des collectivités territoriales.*

Afin de parvenir à de réelles extensions des horaires d'ouverture, l'automatisation des prêts et l'externalisation de certaines missions (préparation des livres dans le cadre de missions confiés aux ESAT par exemple) permettraient de dégager du temps de médiation pour les bibliothécaires.

L'intégration immobilière d'autres services publics au sein des bibliothèques permettrait par ailleurs de mutualiser *a minima* les fonctions d'accueil : maisons de service au public, espaces numériques, parfois La Poste (*cf infra*).

L'effort de 8M€ supplémentaires pourra être mobilisé par les collectivités territoriales.

#### 1.1.b. Développer l'articulation entre bibliothèques sur un même bassin de vie

- *Systématiser la proposition d'établir un Contrat territoire lecture (CTL) dans chaque intercommunalité et grande ville pour assurer une continuité du service public chaque jour.*

S'il peut être difficile pour une commune seule d'augmenter significativement son amplitude d'ouverture, la coordination entre plusieurs bibliothèques d'une même intercommunalité permettrait aux habitants de trouver toujours une bibliothèque ouverte et une fluidité accrue dans les emprunts de livres (modèle de la « pharmacie de garde »). C'est dès à présent le rôle des CTL d'aider les collectivités territoriales qui s'y engagent à établir un schéma territorial prenant en compte l'ensemble de la politique de lecture publique et des lieux de lecture d'une intercommunalité<sup>2</sup>.

#### 1.1.c. Engager les bibliothèques municipales classées dans l'évolution des bibliothèques

Les 54 bibliothèques municipales classées bénéficient de conservateurs de bibliothèques d'Etat.

- *Les conservateurs mis à disposition par l'État doivent jouer un rôle majeur dans la transformation de leur bibliothèque, qu'il s'agisse de contribuer à la réalisation d'un projet d'extension d'ouverture, à la stratégie numérique souhaitée par les collectivités territoriales ou de mener toute autre action prévue dans le présent document.*

---

<sup>2</sup> Cf *infra* point 2.4

## 1.2. Favoriser l'accessibilité universelle

L'accessibilité physique évolue au fur et à mesure des travaux réalisés afin de respecter les critères des établissements recevant du public.

L'accès aux livres et à la lecture par les personnes en situation de handicap est un enjeu important de société. Les éditeurs proposent de plus en plus de livres adaptés, et des solutions numériques ont été développées, mais cet accès aux livres reste trop restreint pour les personnes mal-voyantes et déficients intellectuels. Les bibliothèques ont un rôle majeur de démocratisation et d'accès à tous, notamment dans ce domaine.

- ***Chaque projet des collectivités territoriales pourrait faire l'objet d'un volet accessibilité aux personnes en situation de handicap.***
- ***Les DRAC établiront en collaboration avec des collectivités territoriales une cartographie permettant d'identifier quelle(s) bibliothèque(s) dans chaque département pourraient être référente(s) en matière d'équipement et de fonds de livres accessibles pour les personnes handicapées, notamment mal-voyantes.***

## 2. Elargissement des missions des bibliothèques

L'ambition est d'ouvrir davantage les bibliothèques pour permettre à chacun d'y venir et d'y trouver sa place : ceux qui viennent traditionnellement pour consulter ou emprunter un livre, ceux qui pourront se servir des ressources numériques, mais également ceux qui pourront bénéficier des services liés à la formation, à la citoyenneté, et plus généralement à tout ce qui peut être mis en place dans un souci d'émancipation et de lien social.

### 2.1. Formation et auto-formation : les services développés par les bibliothèques et le renforcement de la présence des associations

De nombreuses associations existent sur les territoires pour le soutien aux devoirs, les cours de langue, l'aide à la recherche d'emploi... Elles sont parfois difficiles à identifier pour le public concerné et profitent difficilement des bonnes pratiques et connaissances entre elles. L'un des enjeux est donc de créer l'habitude pour la population de chercher ces services dans les bibliothèques qui proposent déjà de nombreux outils en ligne d'auto-formation. Des permanences de pôle emploi pourraient ainsi être développées dans les bibliothèques.

- ***Les projets de transformation pourraient intégrer des services tels que la formation (aide aux devoirs, cours pour adultes), l'auto-formation, le soutien au retour à l'emploi, l'apprentissage du français langue étrangère, lutte contre l'illétrisme.***

Pour cela, les DRAC constitueront des cellules d'accompagnement auprès des collectivités territoriales, fédérant les acteurs autour du projet des bibliothèques et proposant une aide en ingénierie.

- ***Les DRAC s'attacheront dans leur cartographie réalisée en collaboration avec les collectivités territoriales à ce qu'au moins une bibliothèque par département puisse être***

***référente pour l'apprentissage du français, notamment à destination des migrants dans les territoires les plus concernés.***

⇒ *Un partenariat sera conclu avec France Media Monde permettant de développer l'apprentissage de la langue, à travers leurs dispositifs de médiation.*

L'image, le cinéma, et les actions de transmission liées à ce champ culturel nécessitent des espaces adaptés dans lesquels des écrans et du son peuvent être installés.

- ***Des espaces adaptés à l'éducation à l'image afin de généraliser les projets en ce sens pour toutes les populations seront encouragés dans les programmes architecturaux.***

## **2.2. Citoyenneté**

Les bibliothèques, comme les musées, sont reconnues comme les lieux de confiance des français. C'est pourquoi elles sont les plus à même de participer au pacte de confiance renouvelé dans l'information en proposant des modules de formation au décryptage de l'information et à l'identification des *fausses nouvelles*.

- ***Des modules numériques et des ateliers pratiques de formation aux « fake news » et plus généralement à l'éducation à l'information seront proposés par les DRAC dans au moins 3 bibliothèques par département et au moins une bibliothèque par ville de 100 000 habitants.***

## **2.3. Orientation vers les acteurs culturels du territoire**

27 millions de personnes<sup>3</sup> ont fréquenté les bibliothèques en 2016, en hausse depuis 10 ans, en faisant les deuxièmes équipements culturels les plus fréquentés après les cinémas, et les premiers en interaction avec d'autres équipements culturels.

Lieux accessibles à tous, les bibliothèques contribuent à rendre toute la culture et toutes les cultures accessibles à tous. Présentes, même à petite échelle, dans une commune sur quatre, elles sont un lien entre les habitants et les autres équipements culturels.

Dès lors, les DRAC suivront leurs projets afin d'encourager les partenariats avec l'ensemble des établissements culturels du territoire.

- ***Les DRAC mobiliseront les acteurs culturels pour favoriser au sein des bibliothèques des parcours culturels au profit de tous les publics.***

## **2.4. Développement de la lecture**

En plus des actions traditionnelles mises en œuvre par les bibliothécaires pour développer la lecture (heure du conte, rencontres, etc) : les écoles et les EPLE établiront ou renforceront le cas échéant leurs partenariats avec les bibliothèques. Ce partenariat porte notamment sur la fréquentation par

<sup>3</sup>

Source : rapport Orsenna

les élèves des bibliothèques ainsi que des activités pédagogiques qui peuvent y être menées en lien avec le travail en classe. Ce partenariat peut porter aussi sur la coopération entre les personnels de l'éducation nationale et les bibliothécaires, sur l'articulation, la circulation, la constitution des fonds ainsi que sur la formation des professionnels.

➤ ***Partenariats : une bibliothèque par école***

Le MEN lance une réflexion sur les bibliothèques d'école. Elle porte sur leur organisation matérielle, la constitution de leur catalogue et leur animation. Sur la base d'un *vademecum* publié en avril qui traitera de tous ces points, un appel à projet sera lancé en mai pour rénover un certain nombre de bibliothèques d'école sur les fonds du MEN.

➤ **Plan d'aide pour la rénovation des bibliothèques d'école.**

Les Contrats territoire lecture (CTL) sont des outils d'aménagement du territoire pour les zones les plus dépourvues d'équipements de lecture publique. Ils reposent sur un cofinancement budgétaire entre la DRAC et la collectivité territoriale, ainsi que sur une méthodologie intégrant notamment un diagnostic, la tenue régulière d'un comité de pilotage et une évaluation finale. Ces CTL ont permis à 120 territoires de bénéficier d'un accompagnement et d'un soutien financier de l'Etat de 17,5K€/an pendant trois ans en moyennes en 2016, dont 50 dans des quartiers prioritaires.

➤ ***Les DRAC accroîtront leurs propositions aux bibliothèques des quartiers prioritaires et zones rurales identifiées pour qu'elles s'engagent dans un Contrat territoire lecture (CTL) permettant de développer un projet triennal de lecture.***

## 2.5. Renforcer l'égal accès aux ressources en ligne

Les bibliothèques ont un rôle moteur à jouer en matière de médiation numérique. Il s'agira donc d'encourager le développement d'espaces ou ressources d'accompagnement au numérique en leur sein, en cohérence avec les autres initiatives d'inclusion numérique menées dans les territoires.

➤ ***Développer l'accompagnement au numérique dans les bibliothèques***

Le label « BNR » (bibliothèque numérique de référence), défini en 2010, a permis à 32 bibliothèques de se doter d'un projet et d'un équipement numérique performant. Un accompagnement des bibliothèques départementales permettrait notamment aux communes rurales pour lesquelles cet investissement est trop coûteux, de pouvoir en bénéficier.

➤ ***Encourager chaque département à porter un projet de bibliothèque numérique de référence (BNR) comprenant un accompagnement spécifique pour les communes rurales.***

## 3. Développer les bibliothèques hors les murs

Afin de lutter contre la ségrégation culturelle et de donner réellement accès aux livres à tous les publics, les bibliothèques hors les murs ou pour les publics empêchés seront renforcées. L'accompagnement dans la transformation sera l'occasion d'une incitation au développement de ces actions par les bibliothèques.

### 3.1. Lieux d'accueil des publics empêchés

Actuellement 40 actions pour la lecture se tiennent dans des lieux de privation de liberté<sup>4</sup>, bénéficiant de 185K€.

- ***Amplification de ces actions dans les bibliothèques en milieu carcéral, dans les centres d'hébergement et en milieu hospitalier par un financement renforcé aux associations qui les mènent.***
- ***Proposition systématique d'inclure dans le cahier des charges des bibliothèques situées dans les communes des lieux de privation de liberté d'une convention entre ces lieux et les bibliothèques.***
- ***Un programme de travaux d'intérêt général (TIG) pourrait être développé pour renforcer les actions de réinsertion par la culture. Dans ce cadre, une expérimentation sur 10 bibliothèques volontaires serait menée en 2018.***

En milieu carcéral, la lecture est bien souvent le seul espace d'intimité et un premier pas vers une logique de réinsertion. Elle y est animée par des associations et repose en partie sur des détenus peu à peu formés pour devenir auxiliaires de bibliothèques. Actuellement, cette formation ne leur sert pas pour retrouver un emploi à la sortie faite de casier judiciaire vierge.

- ***Une étude sera menée avec les ministères de la justice et de la fonction publique pour envisager des débouchés professionnels à ces auxiliaires à leur sortie.***

### 3.2. Structures de parentalité

Le programme Premières pages coordonnant l'action des bibliothèques et des structures de parentalité a permis de développer la présence du livre dans les PMI de 24 départements.

- ***Objectif de déploiement du dispositif dans 5 départements de plus chaque année pendant 4 ans.***

### 3.3. Zones rurales sans bibliothèque

En faveur des zones rurales qui ne disposent pas de bibliothèques, le ministère de la culture développera son soutien aux départements, pour la constitution de collections et la mise en place d'actions et de services proposés aux populations rurales,, notamment avec l'Éducation nationale pour les écoles et les établissements isolés.

- ***Renforcement des aides aux bibliothèques départementales pour une offre de services élargie aux communes rurales..***

---

<sup>4</sup> Sur 187 lieux de privation de liberté.

### 3.4. Autres lieux de passage

- ***Un partenariat avec la SNCF sera recherché par le ministère de la culture pour installer des points lectures dans les gares, à l'instar des pianos en libre accès.***

## 4. Renouveler le partenariat avec les collectivités territoriales

L'ambition est d'accompagner les collectivités territoriales qui le souhaitent pour que 10 millions de personnes bénéficient de ces nouvelles maisons de service public culturel de proximité sur l'ensemble du territoire, et d'initier ainsi grâce à un soutien financier spécifique de 8M€ un mouvement irréversible.

Pour accompagner ce développement, chaque DRAC établira avec les collectivités territoriales une cartographie par bassin de population pour identifier, les bibliothèques permettant de toucher *a minima* et de façon équilibrée 10 millions de personnes (contre environ 3,7 millions aujourd'hui). Elles pourront notamment proposer des articulations avec les bibliothèques universitaires pour assurer la meilleure disponibilité de places de bibliothèques pendant toute l'année.

- ***Cartographie par les DRAC des collectivités volontaires et des bassins de population dans l'objectif de concerner 10 millions de personnes***

### 4.1. Organisation du territoire et mutualisations

Les mutualisations entre bibliothèques, espaces numériques et maisons de service aux publics induiraient plusieurs externalités positives :

- Budgétaire : fonctionnement de bâtiment et tâches d'accueil
- Organisationnelle : libération de temps à plus forte valeur ajoutée
- Effacement des barrières temporelles, sociales et psychologiques

Ces mutualisations seront donc encouragées<sup>5</sup>. L'ensemble de la nouvelle vague de création de maisons de service aux publics (MSAP) organisée par le ministère de la cohésion des territoires sera étudié pour qu'elles intègrent, lorsque c'est opportun, dès leur création, les bâtiments et projets des bibliothèques. Une étude au cas par cas sera réalisée pour les 1 150 MSAP existantes.

- ***Organisation des maisons de service aux publics***

Dans les petites villes, la mutualisation de locaux et de personnel d'accueil avec d'autres services, notamment La Poste, pourrait contribuer à une augmentation des horaires d'ouverture - plus coûteuse en proportion pour les petites bibliothèques -, permettrait de faire circuler de nouveaux publics et développer les services de portage de livre à domicile pour les personnes âgées.

- ***Une expérimentation de mutualisation de services avec la Poste sera déployée dans une Région volontaire.***

---

<sup>5</sup>Cf point 2.5 pour les espaces numériques

Compte tenu des nombreux enjeux interministériels et des interactions entre acteurs culturels et sociaux, chaque DRAC mettra en place un accueil spécifique pour coordonner l'ensemble, sous la responsabilité du Préfet de région.

- **Mode d'emploi en ligne et référent bibliothèque « guichet unique » identifié les DRAC (CLL)**

#### **4.2. Formation des acteurs**

Les 17 000 bibliothèques fonctionnent actuellement grâce à 38 000 bibliothécaires et 82 000 bénévoles. Leurs missions évoluent vers plus de médiation et évolueront largement avec la mise en œuvre de ce mouvement de transformation. Ils doivent pouvoir être accompagnés par un plan de formation : formation initiale revue afin d'y intégrer les nouveaux usages et un renforcement des compétences de médiation, formation continue afin d'accompagner les professionnels dans leurs nouvelles missions.

- **Définition, avec les collectivités territoriales, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et les fédérations de professionnels, des besoins de formation initiale et continue, voire des besoins d'évolution statutaire des cadres d'emploi ; les DRAC faciliteront la coordination au niveau régional de l'offre de formation continue en associant l'ensemble des partenaires, notamment le Centre national de la fonction publique territoriale, les centres régionaux de formation aux carrières des bibliothèques, les bibliothèques départementales et l'Association des bibliothécaires de France..**

**Evolution des bibliothèques gérées par l'Etat**\_A l'exception de la Bibliothèque nationale et de la Bibliothèque publique d'information, les seules bibliothèques gérées directement par l'Etat sont les bibliothèques universitaires (BU). La fermeture de ces BU le dimanche ou le soir rend le travail des étudiants difficile et, dans certaines villes, la fermeture des BU reporte le flux des étudiants vers les bibliothèques municipales.

- De nets progrès ont été réalisés, avec notamment le programme « Bibliothèques ouvertes+ ». Ils doivent être renforcés, car afin de pouvoir proposer sereinement son plan de transformation, l'Etat doit s'investir dans l'extension des horaires d'ouverture de ses propres bibliothèques. **Ouverture à forte dimension symbolique de deux BU le dimanche à Paris dès 2018.**
- **Appel à projets pour des ouvertures supplémentaires à partir de 2019**
- **Poursuite en 2019 de l'aide aux bibliothèques labellisées « Bibliothèques ouvertes+ », ouvertes a minima 63h par semaine et jusqu'à 20h en soirée 145 jours par an**